



encaissement de l'argent versé au titre de l'article 700

Par **babs34**, le **03/04/2012** à **19:48**

Bonsoir,

Je voudrais savoir à qui doit être versé la somme d'argent de l'article 700 ?

Mon avocate vient de m'annoncer qu'elle l'avait perçue. Question : qui lui a réglé ? Comment a-t-elle pu la percevoir sans que je ne sois au courant ? Cet argent est à prendre sur une succession qui pose problème. Après 10 ans de procédure, un jugement favorable et un en cour d'appel on m'a alloué 4000€. Seulement m'estimant fortement défavorisée par le notaire désigné par la cour d'appel j'ai refusé de signé le projet de liquidation de la succession. Si l'avocate a perçu qqe chose ce ne peut être que par le notaire : a-t-il le droit de régler l'article 700 directement à l'avocat et sans demander aux héritiers?

Merci de votre réponse.